

16 juin 2006

Date:

Pièces n°: FCEI-5.7

**R-3523-2003**  
**Conditions de service**  
**de Gaz Métro et Gazifère**

**Présentation de la FCEI**

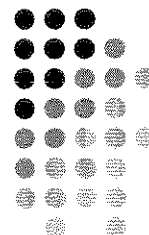
Audience du 16 juin 2006

Chapitre 9

Lucie Gervais

Présidente  
Énergies ConForm Inc.

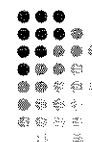
FCEI - 5.7



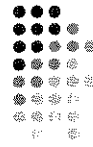
**9.4.3 – Visite de perception**

- La FCEI indique son accord avec le nouveau texte proposé par Gaz Métro ( SCGM-1, Document 4.2.):  
« À la suite d'une visite de perception, les frais de recouvrement à domicile prévus aux Tarifs sont facturés au client qui acquitte sa facture avant l'interruption de service. »
- La FCEI est d'avis que Gazifère devrait réintégrer un texte traitant de la visite de perception dans ses conditions de service. L'impartition d'une telle fonction ne devrait pas réduire le processus, ni la responsabilité de Gazifère à l'égard de sa gestion et de ses clients.

Énergies ConForm inc. pour la FCEI



#### 9.4.4 – Interruption pour non paiement



- La FCEI propose d'utiliser le texte présenté par Gazifère:
- « Toutefois, entre le 1er décembre et le 1er mars de l'année suivante, Gaz Métro n'interrompt pas le service de gaz naturel du client qui en fait un usage domestique pour le chauffage de l'espace, dans les cas suivants :
  - le client et Gaz Métro ont conclu une entente de paiement; et
  - le client respecte l'entente de paiement conclue avec Gaz Métro. »*(nos soulignés)*

Énergies ConForm inc. pour la FCEI